

Rénovation du Sanctuaire Saint Jean Bosco



Aidez-nous à rénover le sanctuaire national Saint Jean Bosco !

À l'occasion du centenaire du mouvement Art déco, célébré dans le monde entier en 2025, le Sanctuaire National Saint-Jean-Bosco, inscrit aux Monuments Historiques lance un grand appel au mécénat pour financer sa restauration.

Un patrimoine en péril

Édifiée entre 1933 et 1938 par les architectes Dumitru et René Rotter, le Sanctuaire Saint-Jean Bosco est l'un des rares témoins parisiens de l'architecture religieuse Art déco.

Mais aujourd'hui, infiltrations, fissures et dégradations fragilisent l'édifice et menacent ses décors. Sans intervention rapide, ce patrimoine exceptionnel du XX^e siècle risque de disparaître.

Les désordres sont structurels et décoratifs :

- infiltrations et défauts d'étanchéité,
- fissures et altérations des bétons,

- corrosion des armatures,
- fragilisation des vitraux et claustras,
- dégradation des décors intérieurs (mosaïques, peintures, ferronneries)

Ces pathologies menacent non seulement l'intégrité architecturale et artistique de l'édifice, mais également son usage quotidien pour les habitants du quartier.

Découvrez le magnifique [reportage de Didier Morel](#), journaliste à France 3 Ile de France sur notre projet, Et le travail réalisé sur notre église par le [DSA Architecture et Patrimoine](#) de l'[ENSA de Belleville](#). Leur exposition est à voir dans les locaux de l'école, 60 boulevard de la Villette, jusqu'au 30 janvier 2026.

Pour faire un don :

Particuliers, entreprises, fondations : **chacun peut devenir acteur de cette sauvegarde.**

Chaque don contribuera à protéger **un chef-d'œuvre de l'Art déco**, témoin d'une modernité audacieuse qui a marqué le Paris des années 1930. Rejoignez cette aventure collective et inscrivez votre nom dans l'histoire d'un monument parisien unique.

Le montant de la tranche 1 des travaux consistant à refaire le couvert de l'Eglise pour la mettre hors d'eau s'élève à 1,8 millions d'euros.

Vous pouvez faire votre don sur cette page avec la Fondation Don Bosco qui accompagne, avec le diocèse de Paris, ce projet.

- Dons au titre des personnes physiques (IR),

déductible à hauteur de 66% (si vous êtes imposables à l'Impôt sur le Revenu).

- Dons au titre de l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) , déductible à hauteur de 75%.
- Dons au titre des personnes morales : pour les entreprises, ce don est déductible à hauteur de 60 % au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

La restauration en 5 tranches

Pour en savoir plus :

[Communiqué de presse](#)

[Présentation A4 recto-verso](#)

Le financement du projet

Objectif de financement

500 000 €

Montant financé

94 930 € (19%)

